



Mairie de  
Saint-Georges-sur-Baulche

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 19 juin 2017**

**DÉLIBÉRATION N°2017-054**

**OBJET : Subvention à la coopérative de l'école élémentaire**

En exercice : 22  
Membres  
Présents(s) : 18  
Pouvoir(s) : 3  
Absent(s) : 4

Le dix-neuf juin deux mille dix-sept, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Crescent MARAULT, Maire.

**Les membres présents en séance :**

Crescent MARAULT, Michel DUCROUX, Guy CASSAN, Claire GUEGUIN, Christiane GALLON, Roger BUFFAUT, Christian VEILLAT, Michèle QUENNEVAL, Luc EUGENE, Michel BONNOT, Martine MORETTI, Christian BRUNEAUD, Christiane LEPEIRE, Isabelle CAMBIER, Philippe THOMAS, Sylvie PORTE, Bénédicte NASTORG LARROUTURE, Bertrand POUSSIERRE

**Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir :**

Jean-François HAMELIN à Michel DUCROUX, Christine BLANCHOT à Roger BUFFAUT, Axelle BONNIN à Crescent MARAULT

**Le ou les membres absent(s) :**

Aurore BAUGE, Jean-François HAMELIN, Christine BLANCHOT, Axelle BONNIN

**Secrétaire de séance :** Madame Bénédicte NASTORG LARROUTURE

L'école élémentaire La Guillaumée a présenté une demande de subvention pour la coopérative scolaire au titre de l'année 2017. Compte tenu des projets envisagés par l'école, cette demande s'élève à 2.000€.

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'attribuer à la coopérative de l'école élémentaire une subvention d'un montant de 2.000€

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme.



Le Maire

Crescent MARAULT

